



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. N. BIRCHLER, Président
M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, F. GAUTIER,
C. LAPAIRE, R. LOTA, P. REYMOND,
C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI

MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY, E. CURTET,
F. FREY, A. GIANNASI, A. KAELIN,
D. MAZOUER, J. PONTI, R. SUTTER

Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. P. THORENS, Conseiller administratif
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif

Excusés : Mme B. LEITNER-RIAT, vice-Présidente
MM. J.-M- HAINAUT et G. ZWAHLEN

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du 6 novembre 2017.

M. le Président indique que Mme B. LEITNER-RIAT et MM. J.-M. HAINAUT et G. ZWAHLEN sont excusés.

M. le Président informe qu'il a pris note que sa tenue militaire n'était pas souhaitée lors des séances du Conseil municipal et s'organisera à l'avenir pour présider en civil.

Il commence la séance par les communications du bureau.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Local de vote 2018

M. le Président indique que le tableau de la répartition des Présidences et vice-Présidences du local de vote pour l'année 2018 a été mis en ligne sur CMNet. Il demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, cette répartition est considérée comme approuvée et sera transmise au Service des votations et élections. Il demande à chacun de signer ces listes et précise que la procès-verbaliste se chargera de faire compléter ces signatures pour les absents.

Calendrier du 1er semestre 2018

M. le Président annonce que le calendrier des séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2018 a été inséré sur CMNet.

Il précise que les séances ont été fixées les mardis hormis le lundi 30 avril 2018 en raison de la fête du travail le mardi 1er mai.

Il demande s'il y a des remarques. Comme il n'y a pas de remarques à ce sujet, ce calendrier est considéré comme approuvé. Il passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE note que les mérites collongeois sont indiqués et demande s'il est possible d'indiquer de la même manière les autres événements importants comme les promotions citoyennes ou les soirées pour les nouveaux habitants afin qu'il n'y ait pas de doublons avec les autres séances.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève la remarque pertinente et appuie sa demande.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et poursuit.

Annonce de la démission de Mme Alexandra CLIVAZ-BUTTLER du Conseil du groupement intercommunal de la crèche l'Île aux mômes

M. le Président annonce la démission le 2 octobre de Mme Alexandra CLIVAZ-BUTTLER, désignée par le Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal de la crèche l'Île aux mômes, suite à sa nomination au poste de Procureur. Il ajoute que le Conseil municipal devra désigner prochainement son remplacement. Un appel à la candidature sera envoyé au Conseil municipal.

« Clin d'œil historique » du Président

Passionné d'histoire, **M. le Président** évoque le 6 novembre 1692 la naissance de Louis Racine. Le 6 novembre 1890, Abraham Lincoln devient le seizième Président des Etats-Unis. Dans la nuit du 6 au 7 octobre 1917, Lénine et les Bolchéviques déclenchent la révolution d'octobre. Aujourd'hui, c'est la Saint Léonard entre autres avec le dicton qui est associé, à la Saint Léonard toute la vermine part.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017. Il passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI relève une erreur à la p. 470. Il s'agit d'une erreur de copier/coller, corriger par « après lecture de la délibération 17-15 de voter : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats. »

Mme de Planta note l'erreur et précise que la correction sera effectuée.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017.

A l'unanimité (17 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Aménagement du 3 octobre 2017

M. le Président informe que cette séance fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal, ce dernier a également été inséré sur CMNet.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 3 octobre 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Aménagement du 9 octobre 2017**

M. le Président informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal, ce dernier a également été inséré sur CMNet.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si le propriétaire de la maison forte qui ne voulait pas de fontaine à côté de sa maison, et qui souhaitait qu'elle soit installée en face, est au courant que la fontaine ne fait plus partie du projet.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond qu'en effet ceci a fait l'objet d'un courrier.

M. CURTET aimerait également savoir si les illuminations prévues ont fait l'objet d'estimation des coûts supplémentaires de la consommation, et s'il y a des tranches horaires prévues afin de ne pas éclairer toute la nuit.

Mme de PLANTA répond par l'affirmative, l'utilisation de « timer » pour baisser voire éteindre une partie de la nuit est analysée. En outre il s'agira de diminution des coûts puisqu'il est question essentiellement de LED.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 9 octobre 2017.

Aménagement relatif au suivi du dossier par un « atelier multidisciplinaire ».

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire le préavis relatif au suivi du dossier par un « atelier multidisciplinaire ».

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la création d'un « atelier multidisciplinaire » pour la rédaction d'un cahier des charges en vue du traitement du 2ème segment de la motion M14-02, au centre de Collonge, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la création d'un « atelier multidisciplinaire » pour la rédaction d'un cahier des charges en vue du traitement du 2ème segment de la motion M14-02, au centre de Collonge.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Bâtiments et logement du 10 octobre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 10 octobre 2017.

Parcelle N°8094 « la Station »

Aspect architectural du bâtiment sis route de Thonon 50 en particulier concernant les ouvertures sur le mur pignon

M. le Président demande à M. FREY de lire le préavis de la commission Bâtiments et logement relatif à l'aspect architectural du bâtiment sis route de Thonon 50 en particulier concernant les ouvertures sur le mur pignon qui donnent sur la parcelle communale.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui acceptent les ouvertures situées sur le mur pignon de l'attique du bâtiment projeté au 50, route de Thonon, attenant au bâtiment communal sis au 35 chemin du Vieux-Vésenaz telles que présentées à ce jour par le promoteur, lèvent la main. Il est cependant spécifié que la radiation des servitudes de vues doit pouvoir être garantie au cas où un nouveau projet est envisagé sur la parcelle communale, lèvent la main.»

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte les ouvertures situées sur le mur pignon de l'attique du bâtiment projeté au 50, route de Thonon, attenant au bâtiment communal sis au 35 chemin du Vieux-Vésenaz telles que présentées à ce jour par le promoteur. Il est cependant spécifié que la radiation des servitudes de vues doit pouvoir être garantie au cas où un nouveau projet est envisagé sur la parcelle communale.

Agrandissement de la salle de la Terrasse

M. le Président demande à M. FREY de lire le préavis de la commission Bâtiments et logement relatif à l'agrandissement de la salle de la Terrasse.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui acceptent l'agrandissement de la salle de la Terrasse jusqu'au bâtiment projeté sur la parcelle 8094, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'agrandissement de la salle de la Terrasse jusqu'au bâtiment projeté sur la parcelle 8094.

M. le Président passe au rapport suivant.

- Routes et infrastructures du 12 octobre 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 12 octobre 2017.

Projet d'analyse de l'opportunité d'enfouir les lignes aériennes électriques

M. le Président demande à M. MAZOUER de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à l'identification des lignes aériennes présentes sur le territoire communal.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui acceptent d'ajouter au dossier d'états des lieux réalisé pour les routes communales, un diagnostic identifiant les lignes aériennes présentes sur le territoire communal, lèvent la main.»

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte d'ajouter au dossier d'états des lieux réalisé pour les routes communales, un diagnostic identifiant les lignes aériennes présentes sur le territoire communal.



M. le Président passe au rapport suivant.

- Finances du 17 octobre 2017

M. le Président informe que cette séance fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal, ce dernier a également été inséré sur CMNet.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 17 octobre 2017.

Le Président précise que les deux encadrés relatifs aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux ainsi qu'au droit d'opposition des Conseillers municipaux concernant la passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône font l'objet d'une délibération et d'une résolution qui seront votées aux points suivants de l'ordre du jour.

Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Délibération 17-17 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de 52'500 F destiné aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-17.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de 52'500 F destiné aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 17-17.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-17 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de 52'500 F destiné aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux, lèvent la main. »

Par 12 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la délibération 17-17 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de 52'500 F destiné aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Président lit la directive sur la répartition des indemnités au Conseil municipal, avec la modification qui passe de 1'000 F à 3'500 F d'indemnités annuelles.

Mme de PLANTA donne des explications supplémentaires prises lors du bureau du Conseil municipal sur l'organisation des voyages. Elle explique que sur une législature de cinq ans (2015-2020) et non plus de quatre, il s'agissait de redéfinir la cadence des voyages. Le bureau a décidé pour cette

Voir remarque
P.V. suivant

législature de prévoir les voyages en 2015, 2018 et 2020. Pour la législature 2020-2025, la question reste ouverte et s'agira de redéfinir la cadence selon la volonté de distribuer le budget sur deux ou trois voyages.

M. le Président demande à l'assemblée de voter la modification de la directive.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la modification de la directive sur la répartition des indemnités au Conseil municipal, avec la modification qui passe de 1'000 F à 3'500 F d'indemnités annuelles.

6. PROJET DE RÉSOLUTION

Résolution 17-05 relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, concernant la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 17-05.

Par 16 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, concernant la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la résolution 17-05.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter sur le droit d'opposition des Conseillers municipaux : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer leur droit d'opposition relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, concernant la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal décide d'exercer son droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, concernant la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

M. le Président passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

Motion 17-08 : Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) : Pour des aménagements extérieurs de qualité.

M. le Président demande à M. PONTI d'introduire la motion 17-08 présenté par le PLR.

M. PONTI expose les motifs de cette motion. Il fait une présentation avec photos à l'appui, montrant l'évolution des aménagements du club de tennis. La première photo est une vue aérienne datant de 2001 avant la construction de la halle. La seconde date de 2003 avec la construction de la halle. La



dernière photo est actuelle avec la bulle sur une partie des courts de tennis. Il fait un bref historique avec les diverses transformations réalisées du Tennis Club, dont la dernière importante date du début des années 2000 avec la construction de la halle couverte et le déplacement de deux terrains. Il précise que les aménagements extérieurs n'ont jamais fait l'objet de finitions. Il évoque ainsi les revêtements de sol, les cheminements, les surfaces engazonnées en mauvais état. L'éclairage extérieur insuffisant. Le mobilier extérieur du restaurant vétuste...et termine sur l'importance du Tennis Club à faire valoir dans l'offre d'activités sportives pour les habitants de la commune et demande aux Conseillers municipaux d'accueillir favorablement cette motion.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-08.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière de la motion 17-08 relative aux aménagements extérieurs de qualité pour le Tennis Club de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la motion 17-08.

Après lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI propose un amendement à cette motion dans le cadre du projet de l'étendre aux cheminements piétonniers environnants qui tombent en désuétude. Il propose d'ajouter au point 1 « et des cheminements piétonniers environnants ».

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** propose d'approuver l'amendement sur la motion 17-08 de M. Giannasi : « Que celles et ceux qui approuvent l'amendement de M. Giannasi de la motion 17-08, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve l'amendement de M. Giannasi de la motion 17-08 d'étendre l'objet de cette motion aux cheminements piétonniers environnants.

M. le Président demande à l'assemblée d'approuver la motion 17-08 amendée : « Que celles et ceux qui acceptent la motion 17-08 amendée, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la motion 17-08 amendée relative au Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) : Pour des aménagements extérieurs de qualité.

M. le Président précise que cette motion sera envoyée à la commission Aménagement et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN (PDC) remercie les services concernés pour les grands panneaux apposés sur les containers/déchets au 10 chemin Armand-Dufaux qui sont mal ou pas rangés. Il indique qu'un délai au 11 novembre été donné pour ranger ces containers avant leur enlèvement par le service de la voirie.

M. GOEHRING précise que cette action a été intensifiée, et est menée en coordination entre la police municipale, la voirie et la mairie avec MM. Vermot et Pauli. Il ajoute que ces containers seront alors stockés provisoirement au service de la voirie où ils pourront encore être recherchés avant d'être débarrassés. Il précise que les endroits sensibles, répertoriés par la police municipale, ont été sélectionnés pour faire cette campagne d'information.

M. le Président remercie M. GOEHRING et donne la parole à Mme VIQUERAT.



Mme VIQUERAT demande si cette mesure sera étendue aux autres chemins.

M. GOEHRING indique que le service de la police municipale a identifié plusieurs zones et au besoin cette mesure sera étendue.

M. le Président remercie M. GOEHRING et donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER (PLR) remercie pour les chrysanthèmes qui fleurissent la commune mais regrette que le côté Collonge-Bellerive de la route de la Capite ne soit pas fleuri.

M. le Président remercie Mme GAUTIER et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE (PLR) demande si l'ordre du jour de la commission Environnement et Développement durable du 7 décembre prévoit un point sur le projet des poubelles vertes.

M. GOEHRING répond de manière positive.

M. le Président remercie Mme LAPAIRE et M. GOEHRING pour sa réponse et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET (NF) relaie une question d'un habitant qui souhaite savoir si la parcelle située à côté de Girod piscine retrouvera sa fonction initiale soit des vignes.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique qu'il s'agit d'une parcelle privée, louée par la commune pendant la construction de la tranchée couverte pour les besoins du chantier. Un projet immobilier est prévu sur cette parcelle située Zone 5 (villas).

M. le Président remercie Mme de PLANTA et donne la parole à Mme GAUTIER.

MME GAUTIER relaie la demande des jeunes pour l'installation d'un éclairage au skatepark afin d'en profiter plus tardivement. Elle demande également s'il est possible pour les parents et grands-parents d'installer un banc, et si possible d'une fontaine.

M. le Président remercie MME GAUTIER et passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que l'installation d'un ou plusieurs bancs est envisageable. En revanche pour l'instant l'installation de lumières n'est pas prévue, même si des « attentes » faciliteront une éventuelle future installation. Le but actuel est de tester l'usage et les besoins d'amélioration et d'utiliser cette installation en fonction de la saison afin aussi d'éviter les nuisances.

M. le Président remercie M. GOEHRING et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA propose de prendre du recul sur l'usage du skatepark et tirer un bilan après quelques mois. Elle précise toutefois que le sujet avait été anticipé puisque les réserves pour les arrivées de lumière ont été posées. Elle suggère de retourner en commission Sports pour discuter de ce point et étudier également les aspects budgétaires.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande que la Fondation immobilière rende attentifs les futurs locataires de la présence d'une exploitation agricole en activité avec une basse-cour ainsi qu'une église avec des cloches à proximité de ces logements afin d'éviter de futures plaintes et qu'ils prennent possession de leur logement en connaissance de cause.

M. le Président remercie M. CURTET et passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS transmettra aux membres de la Fondation.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication.

Comme il n'y a pas de communications, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Festivités de fin d'année

Mme de PLANTA parlera de toutes les festivités de fin d'année au prochain Conseil municipal

Fondation de la Pallanterie

Mme de PLANTA informe que le Conseil administratif a désigné un nouveau représentant, M. Michel Bonnefous, au sein du Conseil de Fondation de la Pallanterie en remplacement de M. Maillefer. Elle dresse un tableau de son parcours, habitant et enfant de la commune, et précise qu'en tant que licencié en sciences-économiques et de par son expérience professionnelle, il complètera l'équipe de la Fondation en apportant des compétences financières, ainsi qu'une expérience de management précieuse pour les négociations futures de réalisation de l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.

Statistiques des ventes des cartes CFF

M. GOEHRING annonce qu'un bénéfice de 1253 F est enregistré à la fin du mois d'octobre 2017.

Subventions du canton pour les vélos électriques

M. GOEHRING indique que le secrétariat de la commune a distribué les subventions cantonales pour 90 vélos électriques. Il rappelle que la commune versera une subvention pour les vélos électriques en 2018, figurant au projet du budget 2018.

Abonnements annuels TPG/CFF

M. GOEHRING indique que 331 subventions d'abonnements pour les jeunes, 98 pour les adultes et 57 pour les seniors ont été délivrés. Ces subventions sont en diminution d'environ 20% par rapport à 2016.

Fréquentation de la ligne B

M. GOEHRING indique qu'environ 110'000 voyageurs ont fréquenté la ligne B à ce jour. La ligne B devrait terminer son exploitation à environ 150'000 d'ici la fin de l'année. Il précise que l'objectif de la ligne se situe à 160'000 voyageurs par an, alors qu'il s'agit d'un contrat de deux ans les chiffres sont établis sur la première année. Il ajoute enfin que 62% des trajets s'effectuent entre Vésenaz et Chens-sur-Léman et 20% entre Vésenaz et Jussy-Meuret, ce qui donne un aperçu de l'intérêt de cette ligne.

Inauguration du skatepark

M. GOEHRING remercie les personnes venues à l'inauguration du skatepark le 7 octobre, qui fut une belle journée d'inauguration qui s'est prolongée au-delà du contest de skate par un concert à la salle de l'épicentre.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme de PLANTA.

Report du vote du budget 2018

Mme de PLANTA informe du report du vote du budget 2018 à la séance du 19 décembre 2017, suite à l'important travail nécessaire pour la conversion du plan comptable aux normes MCH2.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS relève que ce travail nécessite un important travail du personnel au-delà du temps de travail usuel.

Article du 2 novembre 2017 de la Tribune de Genève

M. THORENS relève l'article paru mercredi dernier dans la Tribune de Genève concernant les tarifs crèches à Genève qui varient du simple au double. Cet article s'est basé sur les résultats d'une enquête demandée à l'Office cantonal de la petite enfance. Le rapport sera transmis aux membres du Conseil municipal et en particulier à la commission Sociale.

l'épicentre

M. THORENS souligne le grand succès des derniers concerts de l'épicentre et recommande les prochains.

Giratoire des Tattes

M. THORENS informe qu'une nouvelle affiche a été posée au giratoire des Tattes, celle de M. Didier Rittener né à Lausanne où il vit et travaille et explique sa philosophie à travers l'affiche « Moi ».

M. le Président remercie M. THORENS et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA termine en félicitant M. Birchler pour l'obtention du brevet de Président du tribunal des Prud'hommes décerné par la commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

Applaudissements

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h00.

Collonge-Bellerive, le 6 novembre 2017.



Législature 2015-2020
Délibération 17-17
Séance du 6 novembre 2017

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 d'un montant de 52'500 F destiné aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres d et v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 95 du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013,

vu la motion M17-07 acceptée par le Conseil municipal le 26 septembre 2017,

sur proposition du Conseil municipal,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De fixer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, les indemnités annuelles allouées au Conseil municipal à 73'500 F au total.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 52'500 F destiné au paiement de ces indemnités.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 01.300.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



Législature 2015-2020
Résolution 17-05
Séance du 6 novembre 2017

Résolution relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, concernant la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier),

vu le préavis négatif du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à cette participation financière du Fonds Intercommunal,

vu le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal,

vu la participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport,

Sur proposition du Conseil municipal,

le Conseil municipal
décide
à l'unanimité (17 oui)

d'exercer son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.



Constatant :

- Que les aménagements extérieurs du Tennis Club de Collonge-Bellerive n'ont jamais été terminés depuis l'agrandissement du club il y a plus de 15 ans ;
- Que l'éclairage extérieur, les cheminements, les places, le mobilier, les surfaces de jeux ou engazonnées sont en mauvais état et inesthétiques ;
- Que le nombre important d'utilisateurs du Club, qui en fait un des principaux centres d'attractivité de notre commune, mérite un meilleur accueil ;
- Que le comité du TCCB a des projets de nouvelles installations qui pourraient s'inscrire dans un projet d'aménagement global.

Souhaitant :

- Achever un aménagement qui est resté en friches depuis trop longtemps ;
- Offrir des espaces de qualité et de convivialité aux utilisateurs du Club ;
- Améliorer l'éclairage extérieur, insuffisant le soir en hiver lors de l'utilisation de la halle ou de la bulle ;
- Répondre aux souhaits des utilisateurs en les accompagnant dans le développement de nouvelles installations.

Le Conseil municipal décide de :

- Renvoyer la motion en commission Aménagement ;
- Que cette commission :
 1. Définisse le cadre d'un projet d'aménagements extérieurs sur l'ensemble du site du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) et des chemins piétonniers environnants;
 2. Auditionne des représentants du comité du TCCB pour connaître leurs idées et leurs projets sur le site;
 3. Demande au Conseil Administratif de mandater un bureau d'architectes ou d'architectes paysagistes capable de développer un projet de qualité dans des délais raisonnables ;
 4. Suive et accompagne le projet jusqu'à sa réalisation.
- De prévoir une ligne au budget 2018 afin de couvrir les frais d'étude.

La motion amendée est acceptée à l'unanimité (17 oui)